



NOUVEAU SUR LA COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE Une section multisports enfants-parents en binôme!

Envie de partager une activité sportive avec vos enfants alors faites-vous plaisir et inscrivez-vous à cette toute nouvelle section que vous proposent, en partenariat, le GEPAL, l'USEP et l'UFOLEP.

Rendez-vous tous les samedis
de 10h à 11h (pour les 4-6ans) et
de 11h à 12h (pour les 7-10 ans), au gymnase de Curie.

Ouvert à tous les enfants de 6 à 10 ans accompagnés d'un parent*pratiquant l'activité.

Une cotisation annuelle pour cette activité est établie à 80€ par binôme + 1 licence UFOLEP (28€ adulte / 15€ enfant).
Possibilité de paiement en 3 fois.

Inscriptions sur le site du GEPAL

<http://gepal.jimdo.com/>

Plusieurs activités vous seront proposées tout au long de l'année afin de découvrir divers sports et jeux (jeux athlétiques ou d'adresses, jeux traditionnels, gymnastique et expression corporelle, jeux d'opposition, d'orientation, rollers ...)

*pour une question d'assurance, le parent inscrit sera le seul à pouvoir assister aux séances sportives avec l'enfant.

NOUVEAU SUR LA COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE Une section multisports enfants-parents en binôme!

Envie de partager une activité sportive avec vos enfants alors faites-vous plaisir et inscrivez-vous à cette toute nouvelle section que vous proposent, en partenariat, le GEPAL, l'USEP et l'UFOLEP.

Rendez-vous tous les samedis
de 10h à 11h (pour les 4-6ans) et
de 11h à 12h (pour les 7-10 ans), au gymnase de Curie.

Ouvert à tous les enfants de 6 à 10 ans accompagnés d'un parent*pratiquant l'activité.

Une cotisation annuelle pour cette activité est établie à 80€ par binôme + 1 licence UFOLEP (28€ adulte / 15€ enfant).
Possibilité de paiement en 3 fois.

Inscriptions sur le site du GEPAL

<http://gepal.jimdo.com/>

Plusieurs activités vous seront proposées tout au long de l'année afin de découvrir divers sports et jeux (jeux athlétiques ou d'adresses, jeux traditionnels, gymnastique et expression corporelle, jeux d'opposition, d'orientation, rollers ...)

*pour une question d'assurance, le parent inscrit sera le seul à pouvoir assister aux séances sportives avec l'enfant.